

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 septembre 2020	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l'environnement afin de mettre sur pied un comité qui s'adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l'emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L'Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>La réunion du Comité de circulation du 2 février 2021 a été annulée. La prochaine réunion aura lieu le 2 mars 2021.</p>		Actif
26 octobre 2020	<p><u>Dominic Pétrin – 808, boul. Saint-Luc</u></p> <p>J'ai effectivement reçu les détails de ma facture de 2015, cependant ma question de base était que quelqu'un m'explique la différence entre l'estimé de 2011 et ma facture de 2015, entre autres, comment se peut-il que ma facture ait augmenté de 5 % alors que le projet a coûté 22 % de moins, soit 2 269 151 \$ au lieu de 2 895 000 \$?</p> <p>Est-ce que je peux avoir les détails de la soumission de 2011 pour arriver à 10 181,43 \$ et est-ce que la Ville peut m'expliquer l'écart entre les deux?</p> <p>Est-ce que la Ville a changé la répartition des coûts?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lors de la préparation de l'estimé des coûts pour les fins d'un sondage (préparé avant d'aller en soumission), le coût total estimé incluant tous les types de travaux dont l'aqueduc, les branchements, le pavage, les travaux connexes et les frais incidents est basé sur l'expertise interne et externe en évaluation des projets de ce genre, les analyses du marché pour ces travaux et les obligations légales à respecter au niveau des frais incidents. Pour le projet de sondage transmis en octobre 2011, <u>l'estimation préliminaire</u> indiquée était de 2 895 000 \$ et avait été répartie sur le nombre de mètres identifiés au plan préliminaire de la zone de taxation, soit 8666,72 mètres. Sondage pour M. Pétrin = 10 181,43 \$. 2. Le règlement d'emprunt 1212 a été préparé et adopté par le conseil municipal le 17 mars 2014. Il comprenait 		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
		<p>différents articles et modes de taxation toujours basés sur des coûts estimés de réalisation dont une partie à l'ensemble de la ville, une partie provenant d'une contribution, une partie aux riverains selon le nombre de mètres d'aqueduc estimés et une partie selon une compensation en fonction du nombre de branchements d'aqueduc qui auront été réellement installés. Les coûts budgétés au règlement pour les riverains totalisaient 1 960 374 \$ pour un estimé de 7 685 mètres et 717 379 \$ pour un estimé de 137 unités de branchements. Coût potentiel pour M. Pétrin selon le règlement = 13 011,51 \$.</p> <p>3. Le règlement a été soumis au registre des personnes habiles à voter le 2 avril 2014 et il a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales le 9 juillet 2014.</p> <p>4. Les coûts réels facturés aux riverains en septembre 2015 selon les travaux réalisés a été de 1 616 203,06 \$ pour une zone réelle des travaux de 7 975,29 mètres et 652 947,77 \$ pour 145 branchements. Coût réel facturé à M. Pétrin = 10 679,12 \$.</p>		
19 novembre 2020	<p><u>Martin Deland – 430, rue Laberge</u></p> <p>Ma question concerne les pistes cyclables. À partir du 1^{er} novembre, les voitures peuvent se stationner dans les pistes cyclables et bloquent l'accès sur plusieurs rues à Saint-Jean, incluant ma rue Laberge. Serait-il possible de modifier</p>	<p>La réunion du Comité de circulation du 2 février 2021 a été annulée. La prochaine réunion aura lieu le 2 mars 2021.</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	cette date, car au 1 ^{er} novembre, il y a encore de belles journées pour pratiquer le vélo. Il me semble que le 1 ^{er} décembre pour stationner dans les pistes cyclables serait idéal, soit en même temps que la date limite pour la pose des pneus d'hiver sur les voitures.			
23 novembre 2020	<p><u>Roxane Rivard – 468, rue des Fortifications</u></p> <p>Lors de la séance d'information du projet du 371, boul. Saint-Luc, il y a eu plusieurs questions concernant l'implantation d'une nouvelle école dans le secteur Saint-Luc. Lors de sa réponse, madame Linda Bonneau a mentionné qu'il y avait des discussions, mais aucune confirmation. Pourtant, au même moment, le Canada Français publiait que la Ville et le Centre de services scolaire ont identifié deux sites dans le secteur Saint-Luc. Est-ce que le secteur des clubs de golf Les Légendes et/ou Les Boisés de la Mairie serait aussi visé par l'implantation d'une école?</p>	Le directeur général adjoint et secrétaire général du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières nous a avisés qu'en raison des problématiques d'espace que nous avons dans nos écoles, ils ne peuvent pas garantir que tous les enfants résidants dans le secteur de l'école des Savanes pourront la fréquenter. Monsieur le Maire a demandé un complément d'information.	En attente d'un suivi.	Actif
24 novembre 2020	<p><u>François Deland – 473, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Avec la dernière poursuite de la Ville au coût de 540 000 \$ envers neuf citoyens, à combien s'élève la facture totale des poursuites, mises en demeure et diverses actions judiciaires de la Ville depuis les trois dernières années?</p>	La poursuite intentée par la Ville pour faire cesser le harcèlement et l'intimidation sur les médias sociaux, portant le numéro 755-17-003201-202, a engendré des frais de 191 312,50 \$ en honoraires d'avocats et frais judiciaires. La Ville ignore à partir de quelles données vous avez conclu que		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	Qui paye la facture de ces poursuites de la Ville? Est-ce les citoyens avec leurs taxes?	la poursuite avait coûté 540 000,00 \$. Au niveau des dépenses d'avocats et d'arbitres en matière de mise en demeure et d'actions judiciaires diverses pour toutes les unités administratives de la ville de 2017 à 2020 sont de 2 765 240,12 \$. Oui.		Clos
30 novembre 2020	<u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u> Considérant que les données des spécialistes en acoustique INGAC et SNC-Lavalin sont déjà disponibles au public à la Cour supérieure (16 juillet 2015) dans le cadre du dossier du club de tir de L'Acadie contre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu qui touchait le règlement 1358 sur le bruit, est-ce que la Ville peut rendre ces données facilement disponibles au public en les déposant au conseil municipal ou peut-on faire une demande d'accès à l'information pour les obtenir sans qu'elles soient déposées au conseil municipal?	En attente du dossier.		Actif
8 décembre 2020	<u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u> <i>La question s'adresse à monsieur le Maire :</i> Une question présentée en 600 caractères donne la parole à l'électorat que durant 36 secondes alors qu'au bas du formulaire	Le formulaire a été modifié pour pouvoir y écrire un maximum de 1 500 caractères et y joindre des fichiers.		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>on dit qu'on a droit à 5 minutes. 1- Pour respecter ces 5 minutes, on a droit à huit fois 36 secondes, donc à huit fois 600 caractères, soit 4800 caractères. En tant que président d'assemblée, allez-vous débâillonner le formulaire pour qu'il passe à 4800 caractères? 2-Sinon, peut-on envoyer notre question en huit parties si nécessaire? 3-Comment faire pour produire un document en appui à la question?</p>			
10 décembre 2020	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Dans le dossier du club de tir de L'Acadie l'article 20 de l'entente du 22 décembre 2016 : « Pendant le délai, les activités du champ de tir qui sont actuellement en opération sur le lot 6 022 234 pourront être maintenues conformément à la réglementation en vigueur. »</p> <p>Est-ce que la Ville, sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, peut se doter d'un règlement efficace au niveau du bruit provenant des champs de tir étant donné que Carrière Bernier et 9088-7662 ne respectent pas cette entente de mettre fin à tous les tirs extérieurs pour juillet 2020?</p>	<p>Une présentation devrait être faite en mars au conseil municipal si nos services sont en mesure de terminer le travail. La date reste à préciser.</p>		Actif
10 décembre 2020	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>L'ÉTS en collaboration a publié en novembre 2020 un guide à l'intention des</p>	<p>Une présentation devrait être faite en mars au conseil municipal si nos services sont</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>municipalités sur la gestion et planification des activités récréatives extérieures bruyantes, dont les champs de tir.</p> <p>En attendant la décision des diverses cours de justice, ce qui risque d'être long et sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, est-ce que notre ville a l'intention de suivre ces recommandations de l'ÉTS et modifier son règlement actuel qui ne permet pas de contrôler les nuisances par le bruit provenant des activités des champs de tir?</p>	<p>en mesure de terminer le travail. La date reste à préciser.</p>		
<p>4 janvier 2021</p>	<p><u>Yvan Pinsonneault – 120, rue Dumouchel</u></p> <p>Au début de janvier 2020, les frais d'avocats payés totalisaient 560 000 \$. En décembre 2020, une poursuite de la Ville de 540 000 \$ contre neuf citoyens est en cours. À combien s'élèvent pour les contribuables les frais des mises en demeure, d'avocats et judiciaires. Merci pour la réponse avec une date précise.</p>	<p>Les frais d'avocats auxquels vous réferez sont des honoraires compilés par le journal <i>Le Canada Français</i> pour certains dossiers et pour la période de novembre 2017 à décembre 2019.</p> <p>Les frais d'avocats pour tous les dossiers de tous les services de la Ville s'élèvent à 2 765 240,12 \$ pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.</p>		<p>Clos</p>
<p>12 janvier 2021</p>	<p><u>France Durand – 675, rue Dorchester</u></p> <p>Comme le Fatbike gagne en popularité, prévoyez-vous un endroit autre que la bande du canal pour exercer ce sport? Et, comme plusieurs personnes circulent à vélo l'hiver pourquoi ne pas dégager les pistes cyclables, par exemple celle de la rue Normandie?</p>	<p>Dans la poursuite du plan d'amélioration continu du déneigement, il est prévu que les interventions hivernales sur le réseau cyclable s'inséreront dans les activités régulières des travaux publics dans un horizon d'un à trois ans. L'analyse des ressources matérielles adaptées</p>		<p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
		<p>nécessaires au déneigement du réseau cyclable et l'impact sur les ressources humaines sont déjà au sein des réflexions de l'équipe de gestion des travaux publics. Nous sommes optimistes à ce qu'un plan d'opération de déneigement soit mis en place dans les délais énoncés.</p> <p>L'ensemble des pistes cyclables pourront être utilisées pour la pratique du fatbike dès que le plan d'entretien et de déneigement sera déployé.</p>		
20 janvier 2021	<p><u>Julie Lefebvre – 33, rue François</u></p> <p>Un panneau d'arrêt a été installé au coin de Héroux et d'Iberville. Comme il n'était pas visible, il a dû être déplacé (vers le sud). J'emprunte cette traverse au moins deux fois par jour. Depuis le 7 janvier, j'ai été témoin de plusieurs interceptions policières parce que les voitures ne s'arrêtent pas. Ma famille et moi avons failli être happées alors que nous étions engagées pour traverser. Ce matin, c'est la brigadière qui a failli l'être. Je vous écris justement à ce sujet : sa présence est toujours requise pour les élèves piétons. Il ne faudrait pas que son mandat se termine le 22 janvier.</p>	<p>La prochaine réunion du Comité sur la sécurité publique aura lieu le 24 mars 2021, la réunion du 24 février 2021 ayant été annulée.</p>		Actif
20 janvier 2021	<p><u>Cathy Émond – 547, rue Choinière</u></p> <p>Bonjour, vous avez mis un stop au coin du boul. d'Iberville et de l'av. Héroux et une brigadière est présente le matin et le soir. Cependant est-ce qu'elle va demeurer là jusqu'à la fin de l'année? J'ai observé, à</p>			

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 janvier 2021	<p>de nombreuses reprises, que les automobilistes ne font pas leur stop ou bien le font très vite, ce qui ne laisse pas le temps aux enfants de traverser. Situation très dangereuse pour nos enfants qui vont/reviennent de l'école. La police effectue de la surveillance et arrête régulièrement des automobilistes n'ayant pas fait de stop. Svp conserver la brigadière. Merci!</p> <p><u>Caroline St-Onge – 104, rue François</u></p> <p>Bonjour, nous vous remercions pour la mise en place du stop au coin de la rue Héroux et le boul. Iberville. Par contre il y a encore plusieurs voitures qui ne font pas l'arrêt même au moment où les enfants veulent passer à la fin des classes, même avec la brigadière. Est-ce possible de faire augmenter la présence policière à cet endroit et de garder la brigadière en place jusqu'à la fin de l'année scolaire. Je suis très inquiète pour la sécurité de mes enfants. Merci</p>			
25 janvier 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant le protocole d'entente pour la fermeture du club de tir de L'Acadie signé par la Ville et Carrière Bernier, j'ai tenté d'obtenir, par le service d'accès à l'information de la Ville, les annexes 1, 2, 3 et 4 qui sont illisibles afin de déterminer les lots touchés par l'entente. Le service d'accès à l'information m'a répondu que</p>	<p>Les annexes 1 et 2 ont été numérisées de nouveau et vous ont été transmises. Quant aux annexes 3 et 4 provenant d'un tiers, elles vous ont été retransmises.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	leurs annexes étaient également illisibles. Est-ce que la Ville aurait signé l'entente sans qu'il soit possible d'avoir accès à des annexes lisibles permettant d'identifier les lots acquis par la ville, les lots vendus et cédés à Carrière Bernier?			
26 janvier 2021	<u>Joanne Mailloux – 71, rue Jean-Baptiste</u> Feu de foyer qui empeste la créosote et qui pénètre les maisons. Le virage vert est où?	Monsieur le Maire a demandé que soit discuté au Comité sur l'environnement et le développement durable le sujet des feux de foyer extérieurs et de l'utilisation des foyers au bois.		Actif
26 janvier 2021	<u>Patrick Barrière – 1222, rue Jean-Melançon</u> Monsieur le maire, considérant que 100 % des gens du secteur sondé ont signé la pétition pour les rues Jean-Melançon et Jean-Baptiste, pourriez-vous nous dire si les 3 demandes des résidents ont été autorisées svp? 1 - Prolonger le corridor piétonnier sur Jean-Baptiste côté sud au coin d'Alexis-Lebert jusque sur Jean-Melançon à l'intersection de Nicolas-Letartre. 2- L'installation d'un arrêt obligatoire dans les deux directions sur Jean-Baptiste à l'intersection de Étienne-Sanschagrín ainsi que sur Jean-Melançon à l'intersection de Nicolas-Letarte. 3- L'installation de 3 bollards dans la courbe.	La réunion du Comité de circulation du 2 février 2021 a été annulée. La prochaine réunion aura lieu le 2 mars 2021.		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
8 février 2021	<p><u>Maxime Tremblay</u></p> <p>Je demande une résolution du conseil municipal confirmant un moratoire immédiat sur tous les milieux naturels qui ne sont pas inclus dans le plan de conservation, et ce, jusqu'à la prochaine révision dudit plan de conservation des milieux naturels. Ce moratoire empêche toute intervention que ce soit atteignant l'intégrité des milieux naturels en question.</p>	<p>Ce soir, le conseil municipal a adopté un moratoire excluant les terrains prévus dans les priorités de développement.</p>		Clos
15 février 2021	<p><u>Stéphane Sandron – 188, rue Grenier</u></p> <p>Je voudrais remercier la ville pour avoir donné l'accès aux 4 films liés au développement durable. Mon fils de 8 ans a tellement aimé "La terre vue du coeur" qu'il l'a choisi pour la présentation de son film préféré à l'école.</p> <p>Si ce serait possible, je serais heureux de savoir quel a été le film préféré de chaque conseiller ainsi que la meilleure idée qui pourrait s'appliquer à Saint-Jean-sur-Richelieu.</p>	<p><u>Monsieur le Maire :</u> Film : Demain Idée pour la ville : Revoir l'utilisation de nos terres agricoles.</p> <p><u>M. le conseiller Justin Bessette :</u> Film : Demain Idée pour la ville : Protéger les terres agricoles.</p> <p><u>M^{me} la conseillère Patricia Poissant :</u> Film : La terre vue du cœur Idée pour la ville : À chacun de se poser la question à savoir ce qu'il peut faire pour le changement climatique.</p> <p><u>M. le conseiller Yvan Berthelot :</u> Je vous invite à consulter le site de l'environnement du Québec et à lire sur le sujet de la présence des pesticides dans l'eau en milieu agricole au Québec (en complément de l'écoute des films).</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
		<u>M^{me} la conseillère Maryline Charbonneau :</u> Film : Demain Idée pour la ville : Innovation de la pratique de l'agriculture.		
18 février 2021	<u>Guillaume Lemieux – 87, rue des Éperriers</u> <p>Lors de la séance du 26 janvier dernier, les membres du conseil ont voté majoritairement contre la proposition SA-406-IN-20 Services professionnels – Plans et devis – Réaménagement du carrefour giratoire rue Douglas et travaux connexes (20201212-924). J'emprunte ce giratoire quotidiennement et la circulation aux heures de pointe est importante. Au cours des derniers mois, j'ai remarqué une augmentation de la circulation en transit sur les rues de Normandie et St-Gérard, conséquence logique de cette circulation difficile au carrefour giratoire. L'axe St-Gérard et de Normandie est une zone résidentielle contenant 2 zones scolaires ainsi qu'une piste cyclable sur St-Gérard qui n'est pas séparée par un terre-plein, ce qui rend cette augmentation de circulation problématique pour les résidents de ce secteur, dont je suis résident. Ma première question est la suivante : Est-ce que les élus s'étant opposé contre cette proposition afin d'étudier le réaménagement sont conscients de cette situation?</p>	M. le conseiller Yvan Berthelot dit être conscient de la situation et se référer à l'étude ENSTP2012, laquelle mentionne les principes d'aménagement des carrefours giratoires.		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>Durant cette séance, M. Yvan Berthelot a également mentionné que, pour réaménager et fluidifier un rond-point, on doit réduire le noyau et avoir 2 voies. Je suis conférencier invité dans des cours de génie routier dans plusieurs universités au Québec et je n'ai jamais entendu parler que la réduction du rayon intérieur d'un carrefour giratoire permettait d'augmenter la fluidité de circulation. J'aimerais donc savoir où M. Berthelot a pris ces informations?</p>			
<p>18 février 2021</p>	<p><u>Alexandre Valiquette – 30, rue Pinsonneault</u></p> <p>Bonjour, suite à l'annonce du gouvernement Trudeau de donner aux municipalités la responsabilité de bannir les armes de poing je voudrais savoir où se situe la ville sur ce sujet. Allez-vous demander l'avis de la population avant de prendre une décision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La municipalité n'interviendra pas dans ce dossier et n'effectuera aucune consultation. • Parce que le contrôle des armes à feu est de compétence exclusive du gouvernement fédéral. • C'est pour cette raison qu'on retrouve des infractions et des peines reliées aux armes à feu dans le code criminel, compétence exclusive du fédéral. • D'ailleurs le gouvernement du Québec est en désaccord avec ce projet de loi. • Advenant qu'il y ait une délégation d'autorité, ça devrait être au provincial qui a déjà une responsabilité, par délégation, du contrôle des armes à feu au Québec. • L'UMQ s'est prononcé en disant qu'il n'est pas question de transférer ces responsabilités aux municipalités et 		<p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
		<p>demande au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec plus de 1 100 municipalités au Québec, ça serait impensable d'avoir autant de réglementation qui pourrait varier d'une municipalité à l'autre. • Donc totalement inapplicable par les services de police. 		
19 février 2021	<p><u>Annie Bessette – 382, 11^e Avenue</u></p> <p>Bonsoir à tous, Je suis une citoyenne d'Iberville qui marche à tous les jours dans le sentier du ruisseau Hazen, quelle déception de voir tous les arbres abattus et les branches laissées à la traîne aux abords du sentier. J'ai discuté avec plusieurs citoyens qui m'ont informée que rien ne serait ramassé. Je trouve cela vraiment dommage car de 1; cela réduit le garde-manger des oiseaux qui se nourrissent par terre, (j'ai recueilli cette information sur le site des ornithologues amateurs du Haut-Richelieu), de 2; il y avait déjà suffisamment d'espace pour abriter les petits animaux, de 3; visuellement ce n'est pas très beau et de 4; avec un bon nettoyage le sentier pourra se reboiser tout naturellement sans notre aide. Alors ma question est : Pouvez-vous reconsidérer votre décision de ne pas faire le nettoyage des arbres et branches laissés par terre dans le sentier du ruisseau Hazen? S.V.P. C'est une demande de vos citoyens et ils</p>	En attente d'un suivi.		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	sont nombreux à profiter chaque jour de ce magnifique petit sentier.			
22 février 2021	<p><u>Lucille Méthé – 310, rue de Salaberry, app. 1</u></p> <p>Suite à la poursuite judiciaire intentée par la ville contre 9 citoyens au montant de 540 000 \$, le 15-12-2020, le conseil de ville adoptait à l'unanimité une résolution mandant les avocats de la Ville à demander la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable (Médiation). À ce jour, aucun d'entre eux n'a été approché par la ville pour une proposition de médiation? Comment se fait-il que le DG de la ville n'a pas mis à exécution cette résolution, dépensant indument l'argent des contribuables dans une poursuite contre ces citoyens engagés et soucieux d'une saine gestion des fonds publics?</p> <p>2. Pourquoi le Groupe des 9 n'a pas opté d'utiliser sa politique en matière de harcèlement ou d'émettre des constats d'infraction ou mises en demeure par le biais de son service juridique en lieu et place de cette poursuite judiciaire contre 9 citoyens engagés et bien informés des décisions politiques de la ville, ce qui aurait éviter des dépenses dont le DG n'a pas encore révélé l'ampleur suite à la question soulevée à 2 reprises à cet effet par Justin Bessette et dont j'aimerais aussi connaitre la réponse?</p>	<p>1- M. Daniel Dubois informe la citoyenne que la direction générale a donné suite à la résolution et qu'un mandat a été donné. Le présent dossier est traité par la cour; la Cour supérieure communiquera donc avec les procureurs des citoyens représentés et les différents citoyens qui ne sont pas représentés pour planifier la conférence de règlement à l'amiable.</p> <p>2- Réponse à venir.</p>		<p>Clos</p> <p>Actif</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
22 février 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant la participation des citoyens à l'amélioration du réseau cyclable, est-ce que le sous-comité du comité de la circulation a commencé à inviter les citoyens qui souhaitent participer, et si oui comment peut-on s'inscrire?</p>	<p>Non, on n'a pas procédé aux invitations. Dès que les informations pour les inscriptions seront connues, elles seront publiées.</p>		Clos
22 février 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant les bruits impulsionnels provenant du club de tir de l'Acadie et le non-respect du règlement sur le bruit indiquant un maximum de 60 dB (A), qu'est-ce que la ville entend faire, à court terme, pour permettre aux résidents qui subissent toujours des crêtes sonores atteignant jusqu'à 85,6 dB (A)?</p>	<p>Une présentation devrait être faite en mars au conseil municipal si nos services sont en mesure de terminer le travail. La date reste à préciser.</p>		Actif
22 février 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>En 2017 selon l'article 10 de l'entente entre la ville et Bernier 9088, une expertise conjointe a déterminé la superficie du milieu humide présent dans le boisé du champ de tir (6 022 233). Cette superficie est incluse dans la banque virtuelle de terrain selon un ratio 1:10. Est-ce que 1 m² du milieu humide compense 10 m² de terrain en développement domiciliaire? Quelle est la superficie exacte du milieu humide du lot 6 022 233?</p>	<p>En attente d'un suivi.</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
22 février 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Suite à la réponse de la ville lors de la dernière séance du conseil au niveau de la valeur de la banque de terrains virtuelle obtenue par Bernier 9088 dans l'entente du 22 DEC 2016 qui visait la fermeture de toutes activités de tirs extérieurs (pigeons d'argile tirs à la cible) et la construction d'un champ de tir intérieur.</p> <p>Est-ce que nous devons comprendre que les boisés qui composent la banque virtuelle ont la même valeur que les terrains d'un développement résidentiel?</p>	<p>Monsieur le Maire dit que si on échange un terrain pour un autre, indépendamment de leur valeur, oui, les terrains ont la même valeur, à l'exception des terrains en milieu humide qui sont compensés selon un ratio 1:10.</p>		Clos
22 février 2021	<p><u>Louis-Philippe Dufresne – 150, rue Jean-Talon</u></p> <p>Bonjour M. le maire et à tous les conseillers. Je m'appelle Louis-Philippe Dufresne propriétaire du 150 rue Jean-Talon secteur St-Luc.</p> <p>J'ai reçu un courriel en cc de M. Alexandre Hamelin le 17 février (jour de la signature chez le notaire pour la vente de ma propriété) disant qu'il y aurait eu des artefacts amérindiens trouvés sur ma propriété! J'ai acheté la dite propriété en 2012 et je n'ai jamais reçu ou pris connaissance de documents officiels à ce sujet! Vous comprendrez que cela nuit à ma transaction et me coûte des frais additionnels ainsi que beaucoup d'inquiétudes! Cela pourrait avoir un</p>	<p>M^{me} la conseillère Claire Charbonneau informe que le Service de l'urbanisme accompagne monsieur Dufresne dans ce dossier.</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>énorme impact sur ma vie et celle de ma jeune famille! Merci voici mes questions :</p> <p>Avez-vous reçu des documents certifiant qu'il a ou eu des artefacts sur ma propriété si oui, existe-t-il des preuves concrètes et officielles qu'il a eu fouilles et découvertes réelles de ceux-ci?</p> <p>Vu que je suis en pleine transaction pour la vente de ma propriété et cela implique une multitude décisions pour ma part, combien de temps je devrai attendre avant que la décision du conseil soit rendue?</p> <p>Merci M. le maire et à tous les conseillers d'avoir pris connaissance de mes propos et questions, au plaisir.</p>			
22 février 2021	<p><u>Dominic Pétrin – 808, boul. Saint-Luc</u></p> <p>Merci M. le maire pour cette réponse. 7 ans après les travaux et pratiquement 5 ans après mes demandes de précisions entre l'estimé de 2011 et ma facture réelle de 2015, grâce à votre ténacité et votre transparence, j'ai enfin obtenu des réponses qui malheureusement m'entraînent à me questionner à nouveau.</p> <p>En 2011, la ville a estimé le coût des travaux à 2 895 000 \$ et l'a tout simplement divisé par le nombre de mètres taxables, soit 8 666.72.</p> <p>En 2015, la facture réelle a terminé avec 2 montants distincts, soit le prix par mètre pour la conduite principale (1 616 203.06 \$</p>	En attente d'un suivi.		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>/ 7 975.29 M) donc 202.65 \$/M et le prix fixe du branchement par terrain, (652 947.77 \$ / 145) donc 4 503.09 \$.</p> <p>1ere question; pourquoi avoir pris une méthode différente pour calculer l'estimer de 2011 et la facture réelle de 2015? Avec la deuxième méthode de calcul, les propriétaires de grand terrain sont avantagés et les propriétaires de petit terrain sont désavantagés.</p> <p>2ie question; où sont passés les 691.43 mètres taxables (8 666.72 M – 7 975.29 M) qui étaient aux plans en 2011 et qui sont disparus en 2015?</p>			
22 février 2021	<p><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Monsieur le maire, le 27 oct. 2020, Yvan Berthelot a critiqué et voté contre le projet Bomon sur la rue Champlain du promoteur Roger Beaudin avec des arguments dont le suivant : Yvan Berthelot a dit à l'électorat de St-Jean que les égouts de ce projet iraient à Loyola où les déversements directs dans le Richelieu sont fréquents. Vous avez contredit Yvan Berthelot à ce sujet et la réplique d'Yvan Berthelot à votre interprétation, lors du tour de table, s'est terminée en queue de poisson, nous laissant dans la confusion. Pouvez-vous montrer à l'électorat le trajet de ces égouts afin de savoir à qui on doit faire confiance? Une fois la démonstration faite, pouvez-</p>	<p>Votre question sera transmise au Service des infrastructures.</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 23 février 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	vous nous expliquer comment se compare le problème d'égouts du projet de M. Beaudin selon Yvan Berthelot avec le problème d'égouts du projet de centre commercial de Mme Nathalie DiMaulo dans St-Eugène, pour lequel sans gêne environnementale Yvan Berthelot a voté?			
22 février 2021	<p><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Monsieur le maire, le 27 oct. 2020, Yvan Berthelot a tenu le propos suivant devant l'électorat de St-Jean à 2h.31min.22sec. sur Youtube :</p> <p>"C'est sûr que j'ai aussi essayé de convaincre plusieurs de mes collègues...mais j'ai appris aussi qu'il y avait des liens d'amitié de certains autour de la table avec des promoteurs qui auraient influencé leur décision. Je pense que c'est préoccupant au niveau de la déontologie. Je pense que ça devrait être examiné." fin de citation.</p> <p>Yvan Berthelot a fait une allégation possiblement calomnieuse envers ses collègues si cela s'avérait faux. Rappelons que "lien d'amitié" ce n'est pas l'expression utilisée par la juge Charbonneau ni le juge Gaudet, tous les deux cités lors de la séance du 15 décembre 2020: ces deux juges utilisent l'expression "lien de proximité" entre élus et promoteurs.</p> <p>Monsieur le Maire, où en est votre démarche afin de vérifier l'allégation "de lien d'amitié" que Yvan Berthelot a lancé contre ses collègues?</p>	Aucun élu n'était en conflit d'intérêts.		Clos